

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Foix
SERRES SUR ARGET - Commune

Procès verbal

Le lundi 13 janvier 2025 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de André LAURENT.

Secrétaire de la séance : Thierry TORRES

Présents : Alain GARNIER, André LAURENT, Marie-Cécile RIVIERE, Françoise BAUZOU, Raphael GENZ, Jean DELHON, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN

Représentés : Michel ANDOLFO représenté par Alain GARNIER

Absents et excusés : Sonia PORTET, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès verbal de la séance du 18 novembre 2024 et du procès verbal de la séance du 16 décembre 2024
- 2- Décision Modificative n°2
- 3- Cautions pour les locations de la salle polyvalente pour les particuliers
- 4- Projet de réhabilitation du logement de l'école - demande de subvention à l'Agglo
- 5- Convention SMDEA
- 6- Motion SDE

Délibérations du conseil :

Convention SMDEA (N° 2025_005)

Monsieur VU-VAN, Conseiller municipal, présente

Dans le cadre de sa démarche d'économie d'énergie, le SMDEA souhaite installer des panneaux photovoltaïques pour l'alimentation en autoconsommation de ses ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées à Serres-sur-Arget.

La faisabilité du projet est conditionnée à la signature d'une mise à disposition qui a pour objet de définir les biens immeubles nécessaires au SMDEA.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la convention de mise à disposition de biens**

Délibération : adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024 et du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 (N° 2025_001)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 18 novembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Thierry TORRES.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 16 décembre 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de André LAURENT.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2024.**
- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.**

Délibération : adoptée

Décision Modificative n°2 (N° 2025_002)

Monsieur LAURENT 1er Adjoint au Maire expose :

La présente décision modificative a pour but de corriger une insuffisance de crédits sur la ligne intérêt d'emprunt de 1400€. Elle sera compensée par une diminution de 1400€ de la ligne entretien matériel roulant.

La modification est donc la suivante :

FONTIONNEMENT Recettes Dépenses
Chapitre 66 article 66111 intérêts réglés à l'échéance 1400 €
Chapitre 011 article 61551 entretien matériel roulant -1400 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 0 € 0 €

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la décision budgétaire modificative telle que présentée**

Délibération : adoptée

Cautions pour les locations de la salle polyvalente pour les particuliers (N° 2025_003)

Françoise Bauzou, 3ème adjointe,

Il a été constaté récemment, suite à l'utilisation de la petite salle, que le ménage n'avait pas été correctement réalisé (sol collant, table non nettoyée, ...).

La commune est contrainte d'établir une facture pour le coût du ménage généré par l'état de la salle.

Afin de responsabiliser les occupants, il est proposé qu'une caution soit exigée lors de la signature de la convention de location avec des personnes privées.

Le montant proposé est de :

- 500,00 € pour la petite salle
- 1 500,00 € pour la grande salle.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide d'instaurer une caution pour les deux salles de la salle polyvalente.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **INSTAURER, pour les personnes privées une caution de 500,00 € pour la petite salle et de 1 500,00 € pour la grande salle.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.**

Délibération : adoptée

Projet de rénovation énergétique et réhabilitation du logement de l'école - demande de subventions (N° 2025_004)

Alain Garnier, Maire, présente :

La commune a débuté un plan pluriannuel de rénovation énergétique des logements. En 2024 deux appartements ont été rénovés. Il est proposé pour l'exercice 2025 d'améliorer le diagnostic thermique d'un des deux logements communaux situés au-dessus de l'école. Il s'agit d'un logement non conventionné social.

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à 25 310,83 € Hors Taxes. Il convient de solliciter les différents partenaires financeurs selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant en €	%
Etat - DETR 2025	€ 7 593,00	30,0%
Département - FDTE 2025	€ 3 477,00	13,7%
Agglo - Fonds de soutien à la ruralité	€ 4 542,00	17,9%
SDE09	€ 4 636,00	18,3%
Total aides publiques sollicitées	€ 20 248,00	80,0%
Autofinancement	€ 5 062,83	20,0%
Coût total du projet	€ 25 310,83	100,0%

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER le coût total prévisionnel du projet qui s'élève à 25 310.83€ HT**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus**
- **D'AUTORISER Le Maire à solliciter l'aide des différents partenaires financeurs, à effectuer toute démarche afférente, à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de la présente délibération**

Délibération : adoptée

Motion SDE09 (N° 2025_006)

Monsieur Le Maire expose :

Suite à l'Assemblée Générale du SDE09 le comité syndical a adopté une motion ayant pour objet de

défendre le maintien des aides à l'électrification rurale et la péréquation territoriale initiée depuis 1936.

Le texte de la motion est joint à la présente délibération.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal

- **D'ADOPTER la motion soumise par le SDE09**

Délibération : adoptée

André LAURENT
Président de séance

Thierry TORRES
Secrétaire de séance